

Belley, le 31 juillet 2025

Aux abonnés de la commune de CULOZ-BEON
Secteur CULOZ

Régie des Eaux Bugey-Sud
68 Rue Antoine Lavoisier
La Pélissière
01300 BELLEY
04 28 38 44 81
regiedeseaux@cbugeysud.com

Objet : Mise en place de la mensualisation et allocation eau

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes Bugey-Sud exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement. Dans le cadre de ce transfert, la mise en place de la mensualisation des factures était un des objectifs prioritaires souhaité par les élus communautaires.

À la suite d'un travail mené avec le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, nous sommes heureux de vous annoncer que la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement va pouvoir se déployer progressivement sur le territoire de la Communauté de communes Bugey-Sud au cours de l'année 2025.

Ce nouveau mode de paiement permettra aux abonnés qui le souhaitent de lisser le paiement des dépenses d'eau et d'assainissement à l'année, en réglant par anticipation leur facture.

Si vous souhaitez adhérer à la mensualisation, nous vous invitons à télécharger le dossier de demande de mensualisation sur le site internet de la Communauté de communes Bugey-Sud (<https://cbugeysud.com>) ou à prendre contact avec le service relations usagers de la régie des eaux :

- Par téléphone: 04 28 38 44 81
- Par mail: regiedeseaux@cbugeysud.com

Nous vous précisons que le montant de la facture ci-jointe est à régler au Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, conformément aux indications que vous trouverez au verso de cette facture.

Pour les usagers qui ne souscrivent pas à la mensualisation, nous vous informons qu'une seule facture annuelle sera émise comprenant l'abonnement et la consommation.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer également que depuis le 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes Bugey-Sud propose une aide annuelle de 25 € intitulée « Allocation Eau », destinée à aider les foyers les plus modestes à régler leurs factures d'eau. Les conditions d'éligibilité à cette allocation ainsi que les informations concernant cette aide sont disponibles sur le site internet de la CCBS.

Le service relations usagers de la régie des eaux reste disponible afin de vous apporter des précisions concernant la mise en place de la mensualisation et/ou l'allocation eau.

Pauline GODET
Présidente de la
Communauté de communes
Bugey-Sud

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pauline GODET', with a stylized, flowing script.

Pierre COCHONAT
Vice-président de la
Communauté de communes
Bugey-Sud, en charge des
cycles de l'eau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre COCHONAT', with a stylized, flowing script.